



Association  
des amis  
de l'île de  
la Platière



# Document d'objectifs Natura 2000

Site FR 820 1678  
Basse vallée de la Drôme



Mise à jour 2007



# Document d'objectifs

## Natura 2000

Site FR 820 1678  
Basse vallée de la Drôme

Stéphane Pissavin  
Anne-Ségoène Pillard  
Loïc Raspail

Mise à jour validée le 29 Novembre 2007

Financé par :



Rue César Geoffray  
38550 SABLONS

Téléphone :  
04 74 84 35 01

# SOMMAIRE

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Evolutions administratives et réglementaires .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Description du site.....</b>	<b>4</b>
<b>3.1. Présentation générale .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2. Types de milieux .....</b>	<b>4</b>
1.1.1 Milieux humides .....	4
1.1.2 Milieux riverains.....	4
1.1.3 Prairies sèches .....	4
1.1.4 Forêts alluviales.....	5
<b>3.3. Les habitats d'espèces de l'annexe 2 .....</b>	<b>9</b>
<b>3.4. Usages .....</b>	<b>9</b>
1.1.5 Usages de l'eau.....	9
1.1.6 Extraction de graviers.....	9
1.1.7 Agriculture.....	10
1.1.8 Sylviculture.....	10
1.1.9 Loisirs.....	10
<b>3.5. Enjeux de conservation .....</b>	<b>11</b>
1.1.10 Les tendances évolutives des habitats et des espèces .....	11
<b>4. Actualisation des propositions .....</b>	<b>13</b>
<b>4.1. Reformulation des Objectifs .....</b>	<b>13</b>
<b>4.2. Déclinaison des actions et mesures de gestion .....</b>	<b>14</b>
<b>5. Propositions de cahiers des charges des mesures de gestion.....</b>	<b>21</b>
<b>CAHIER DES CHARGES POUR LA GESTION PAR FAUCHE TARDIVE DES PRAIRIES</b>	
<b>ALLUVIALES.....</b>	<b>22</b>
<b>CAHIER DES CHARGES POUR LA GESTION CONSERVATOIRE DES FORÊTS</b>	
<b>ALLUVIALES.....</b>	<b>24</b>
<b>6. Charte Natura 2000.....</b>	<b>27</b>
<b>7. Conclusion.....</b>	<b>38</b>

# 1. INTRODUCTION

Le site Natura 2000 de la Basse vallée de la Drôme est constitué du territoire de la Réserve Naturelle des Ramières et du territoire de l'Arrêté de Protection de Biotope des Freydières. Il s'étend sur les communes de Chabrillan, Eurre, Alex, Grâne et Livron-sur-Drôme.

La révision du document d'objectifs élaboré en 1997 est en cours d'achèvement

Lors du dernier comité de pilotage, la Communauté de Communes du Val de Drôme, qui regroupe toutes les communes concernées par le site de la Basse vallée de la Drôme, a été sollicitée pour assurer l'animation nécessaire à la mise en œuvre de ce Document d'Objectifs.

Natura 2000 est un réseau de sites qui héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Les contrats et la charte Natura 2000 constituent les éléments fondateurs de cette politique.

Le docob révisé comprend les grandes orientations suivantes : la gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales, la restauration et la gestion extensive des prairies, le maintien ou la restauration des habitats aquatiques et de la fonctionnalité de la rivière Drôme.

Sur le site de la Basse Vallée de la Drôme, il est notamment prévu des actions de fauche des prairies alluviales et des actions visant à restaurer des boisements alluviaux dans leur état naturel. Ces deux actions sont proposées sous la forme de cahiers des charges proposés aux propriétaires, qui sont libres de souscrire des contrats Natura 2000 avec les services de l'Etat. Ces contrats sont établis sur le principe du volontariat. Il donne droit à des cofinancements de l'Etat et de l'Europe. Toujours selon ce principe, les propriétaires et ayant droit peuvent adhérer à la Charte Natura 2000 en s'engageant à maintenir des pratiques de gestion compatibles avec le maintien d'habitats naturels de qualité. Cet engagement donne droit à des exonérations fiscales.

Enfin, le Document d'Objectifs prévoit d'agir pour limiter les problèmes posés par les plantes invasives. Une opération test de lutte contre la floraison de l'ambrosie réalisée en 2008 permettra d'arrêter un cahier des charges consensuel et d'élargir ensuite l'action dans tout le site et même au delà.

## 2. EVOLUTIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

Le site Natura 2000 appelé « Moyenne vallée du Rhône » était composé de quatre entités :

- L'île de la Platière
- Le Rhône moyen
- Basse vallée de la Drôme
- Basse vallée du Roubion

La mise à jour du Document d'Objectifs (DOCOB) a été faite individuellement pour chaque entité géographique. Ce rapport constitue une suite au bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs, et propose une mise à jour du DOCOB de 1999, adapté au site de la Basse vallée de la Drôme (Ramières).

A partir des différents constats et des critiques posés dans le bilan, les objectifs, actions et mesures de gestion du docob initial ont été repris en intégralité et modifiés ou amendés si nécessaire. Le détail de chaque proposition n'est pas repris du docob initial, qui servira toujours de référence en cas de besoin. Ce document est établi pour une durée minimale de 6 ans (2007 à 2012) à l'issue de laquelle un bilan sera établi et de nouvelles propositions pourront être élaborées.

Les cahiers des charges présentés dans le document détaillent les modalités de mise en œuvre des actions de gestion des habitats naturels.

Enfin, la charte Natura 2000, spécifique au site est présentée en fin de document.

La loi Développement des Territoires Ruraux (loi DTR n°2005-157) du 23 février 2005 a des incidences concernant Natura 2000. Ces incidences portent notamment trois points :

- Le **DOCOB** : la loi DTR exprime notamment que « les représentants des collectivités territoriales et de leur groupements peuvent désigner parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en œuvre ». Le préfet n'est donc plus obligatoirement président du comité de pilotage bien qu'il continue à approuver le DOCOB. Ceci implique aussi que l'ancien DOCOB qui regroupait les quatre sites et dont le comité de pilotage était unique et placé sous la présidence du préfet coordinateur (préfet de la Drôme) est à présent scindé en quatre, chaque site possédant son propre DOCOB et son propre comité consultatif.

- La **charte Natura 2000** : « les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent adhérer à une « Charte Natura 2000 » qui comporte un ensemble d'engagements définis par le documents d'objectifs. Ces engagements correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et ne s'accompagnent d'aucune contrepartie financière. La charte est annexée au DOCOB et est donc présentée dans le présent document.

- **L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** : cette exonération est possible pour les propriétés non bâties figurant « sur une liste établie par le préfet une fois le DOCOB approuvé et à condition qu'elle aie fait l'objet d'un engagement de gestion (contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000) conformément au DOCOB.

## 3. DESCRIPTION DU SITE

### 3.1. Présentation générale

Le site FR820 1678 de la basse vallée de la Drôme (Ramières) s'étend sur 396 ha et correspond à une partie de la rivière Drôme non canalisée.

La Drôme est une rivière caractérisée par sa forte dynamique et son caractère largement naturel. La Drôme possède un intérêt écologique très important, basé sur le maintien d'une forte dynamique fluviale. Ce caractère est remarquable en Europe où la plupart des rivières ont été très fortement artificialisées. La Drôme compte parmi les rares rivières de cette dimension à n'être équipée d'aucun véritable barrage. Les crues permettent ainsi un constant « rajeunissement » du paysage : mis à nu de nouveaux bancs de galets ou bras secondaires, évacuation des sédiments fins ou de la matière organique... Ce mécanisme permet la présence de très nombreux types d'habitats, composé d'espèces adaptées aux différentes conditions d'humidité, de richesse des sols.

### 3.2. Types de milieux

Il n'est pas aisé de cartographier les différents types de milieux naturels de la « bande active » de ces rivières (espace régulièrement remanié par les crues) ; les paysages changent en effet au gré des crues, et varient même fortement au cours de l'année (les bancs de galets sont recouverts par les eaux en hiver, et colonisés par les saules en été). La phase d'inventaire de l'état de référence du site a permis de repérer et de cartographier 8 habitats de l'annexe I, dont 2 prioritaires et d'intérêt communautaire. On peut regrouper ces habitats dans trois grandes classes qui sont les habitats d'eaux douces, les formations herbeuses naturelles et semi-naturelles et les habitats forestiers.

#### 1.1.1 Milieux humides

La **rivière** descend des Préalpes du sud ; elle coule rapidement sur des lits de graviers : son débit présente de grandes variations entre un étiage très sévère et des crues violentes qui provoquent des divagations du cours. Ce type de cours d'eau présente une forte diversité d'habitats : lit calme ou rapide, bras secondaires, accumulation d'embâcles...

Les **freydières** sont des bras annexes alimentés par la nappe souterraine, aux eaux permanentes, très froides et claires. Il s'agit d'habitats pris en compte par la directive européenne (code 3260).

#### 1.1.2 Milieux riverains

Les bancs de galets déposés ou nettoyés par les crues constituent un écosystème original, très chaud et sec en surface, humide en profondeur. La diminution du débit en été permet le développement de la végétation herbacée et arbustive ; certaines espèces de saules sont particulièrement adaptées aux conditions spécifiques de ces milieux. Ces milieux sont pris en compte par la directive habitats (code 3270, végétation herbacée, et code 3240, végétation arbustive).

#### 1.1.3 Prairies sèches

Ce sont des milieux relictuels, témoins de l'histoire de la vallée. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, certains secteurs trop inondables ou aux sols médiocres étaient en effet pâturés ; ils étaient alors couverts de prairies souvent ponctuées d'arbres. La diminution des inondations et l'évolution de l'agriculture ont conduit à l'abandon des pratiques pastorales, se traduisant par un embroussaillage ou le plus souvent par la mise en culture des prairies.

La plupart des prairies du site subsistent sur des sols secs, peu favorables au développement de la forêt ou de l'agriculture. Les prairies sèches (code 6210) se sont formées sur des sols un peu plus profonds ; les graminées y sont abondantes. Le site abrite également un reliquat de prairies humides, que l'on peut rattacher au type des « prairies à molinie » (code 6410). Il s'agit de dépressions humides de façon temporaires, couvertes de sédiments fins, et peuplées de plantes adaptées à l'alternance de périodes sèches et humides (molinie...).

Les prairies sont d'abord remarquables par leur extrême rareté et la vitesse de leur disparition. Leur intérêt écologique provient de différents caractères. Il s'agit de prairies originales, en particulier parce qu'elles sont pauvres et sèches, mais parce que les crues y apportent de temps à autre de l'eau et des alluvions. La pauvreté du sol limite l'invasion par les graminées, ce qui laisse la place à de très nombreuses plantes à fleurs.

### 1.1.4 Forêts alluviales

La forêt alluviale est présente sur le site (179 ha). Elle se définit par sa relation avec le fleuve : sol constitué de limons, sables ou graviers, influence des inondations (sélection des espèces, apport de semences), alimentation en eau par la nappe phréatique, régénération possible par érosion des berges... Les arbres les plus abondants ou les plus typiques sont les peupliers, saules et frênes.

Il est possible de distinguer deux grands types de boisements cités en annexe de la directive européenne :

- Forêts à bois tendre : saulaies blanches (code 91E0\*) et peupleraies noires (code 91E0\*) sur les alluvions filtrantes de la rivière
- Forêts en cours d'évolution vers les bois durs : peupleraies blanches (code 92A0) et forêts mixtes des grands fleuves (code 91F0).

Le site possède d'autres types de boisements pouvant abriter des espèces animales citées en annexe II de la directive Habitat : plantation de peupliers, formations d'espèces exotiques (robinier faux acacias).

La forêt alluviale est particulièrement remarquable par la diversité de sa faune et de sa flore. Cette diversité provient largement de la variété des conditions de milieux (secs ou humides, jeunes ou âgés) et de la structure très complexe de l'habitat (arbres de différents âges, lianes, bois mort, sous-bois dense...). Ces boisements possèdent bien d'autres particularités : rapidité de la croissance des végétaux, abondance des lianes... Il s'agit aussi d'un habitat rare en Europe et qui a subi partout une réduction importante de ses surfaces.

Tableaux 1 et 2 - Synthèse : les habitats de l'Annexe I

Code habitats 95	Code N2000	Nom de l'habitat (d'après la directive 92/43)	Répartition sur le site
<b>Habitats forestiers</b>			
44.17	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Localisé
44.3*	91E0	Forêts alluviales résiduelles ( <i>Alnion glutinoso-incanae</i> )	Répandu
<b>Habitats prairiaux</b>			
34.31 à 34.34	6210 et 6210*	Formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	Très localisé
↳ 37.7	6430	Mégaphorbiaies eutrophes	Répandu
37.31	6410	Prairies à molinies sur calcaires et argiles (Eu-molinion)	Très localisé
<b>Habitats aquatiques et semi-aquatiques</b>			
24.224	3240	Les rivières alpines et leur végétation ripicoles ligneuses à <i>Salix eleagnos</i>	Très répandu
24.4	3260	La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	Très localisé
↳ 24.52	3270	Le <i>Chenopodietum rubri</i> des rivières submontagnardes	Répandu

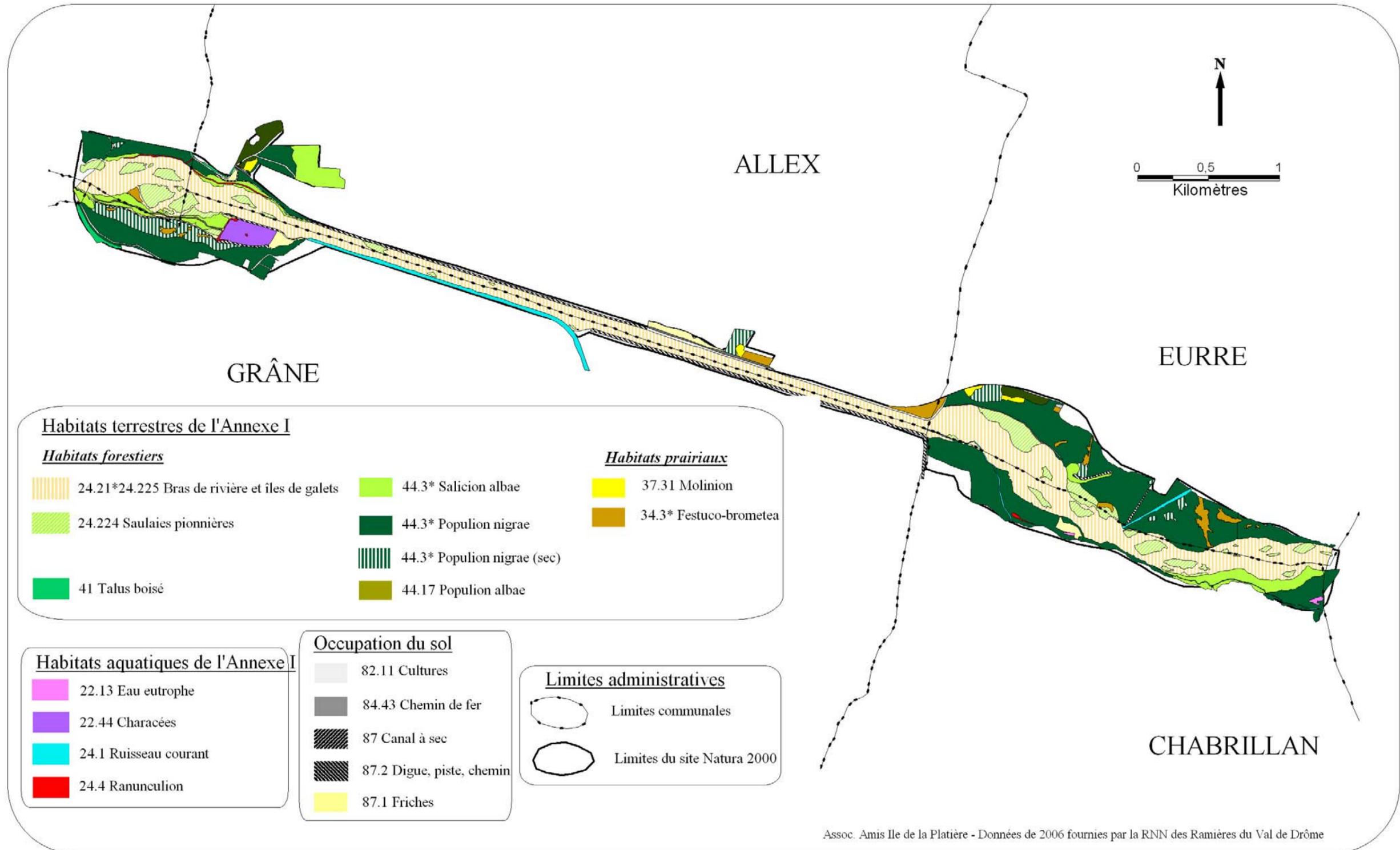
\* : habitats prioritaires

en caractères gras : habitats les plus répandus sur le site

↳ habitat non cartographié (imbrication en mosaïque dans d'autres habitats ou apparition temporaire)

<b>Superficie du site (ha)</b>		<b>396,0</b>
<i>Habitats aquatiques des annexes hydrauliques</i>	Herbiers aquatiques des eaux courantes (rivières à végétation de renoncules)	0,8
<i>Habitats des rivières dynamiques</i>	Rivières dynamiques (saulaies pionnières)	167,3
<i>Prairies alluviales</i>	Prairies sèches et prairies à molinie	10,6
<i>Forêts alluviales</i>	Peupleraies blanches	3,3
	Peupleraies noires *	140,4
	Saulaies blanches *	30,0
<b>Cumul de superficies par type d'habitat</b>	<b>Habitats communautaires prioritaires</b>	<b>170,4</b>
	<b>Habitats communautaires non prioritaires</b>	<b>182,0</b>
	<b>Total des habitats</b>	<b>352,4</b>
<i>Espaces naturels non habitats communautaires</i>	Autres boisements	25,3
	Autres prairies et friches	0,7
	<b>Total espaces naturels non habitat</b>	<b>25,9</b>
<i>Espaces non naturels</i>	Emprises diverses (routes, digues...)	5,0
	Sites d'exploitation de graviers (toujours en eau)	4,8
	Cultures (terres labourées et cultures fruitières)	8,1
	<b>Total espaces non naturels</b>	<b>17,9</b>
<b>Total superficie habitats non communautaires</b>		<b>43,9</b>
<b>% Total habitats communautaires / Superficie du site</b>		<b>89 %</b>
<b>% Total habitats communautaires ou non / Superficie du site</b>		<b>100 %</b>

**Habitats de l'Annexe I et occupation du sol**  
Basse vallée de la Drôme

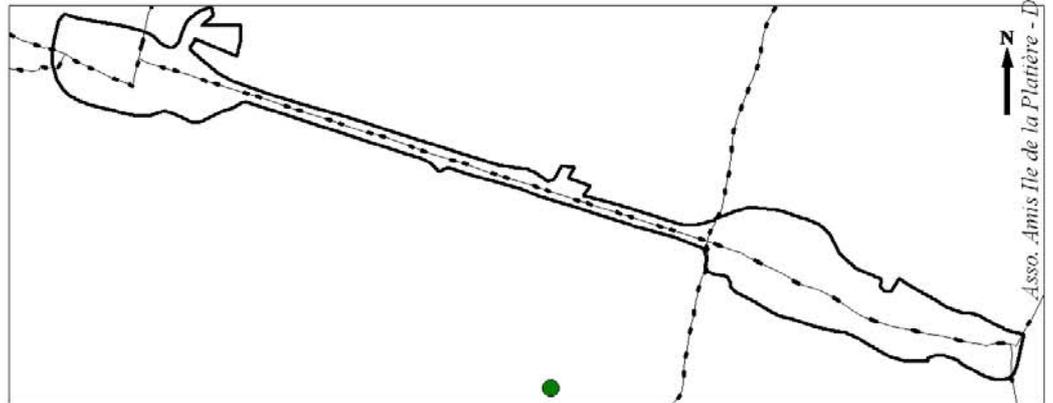


## Habitats d'Espèces de l'Annexe II

### Basse vallée de la Drôme

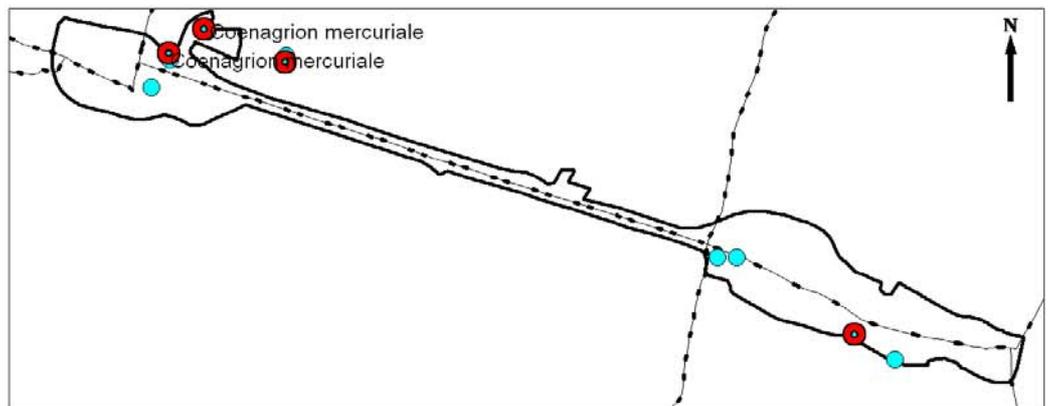
Asso. Amis Ile de la Platière - Données de 1996

● Présence de *Lucanus cervus*



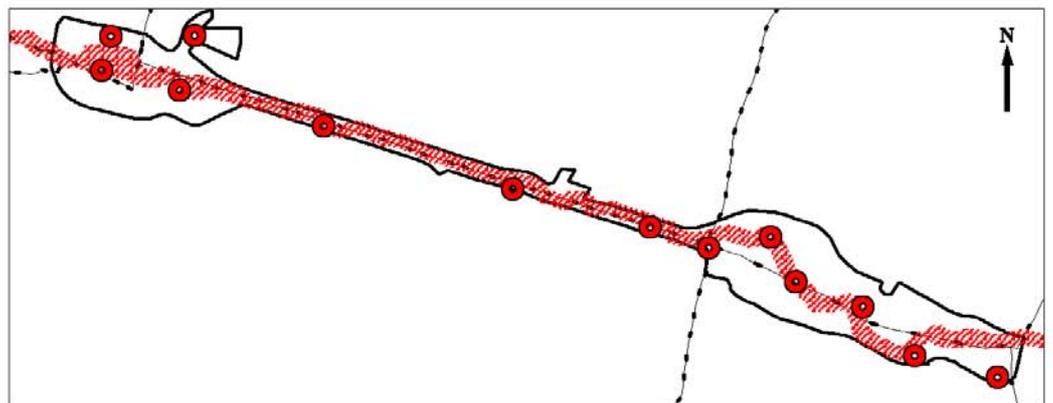
● Présence de *Coenagrion mercuriale*

● Reproduction de *Coenagrion mercuriale*



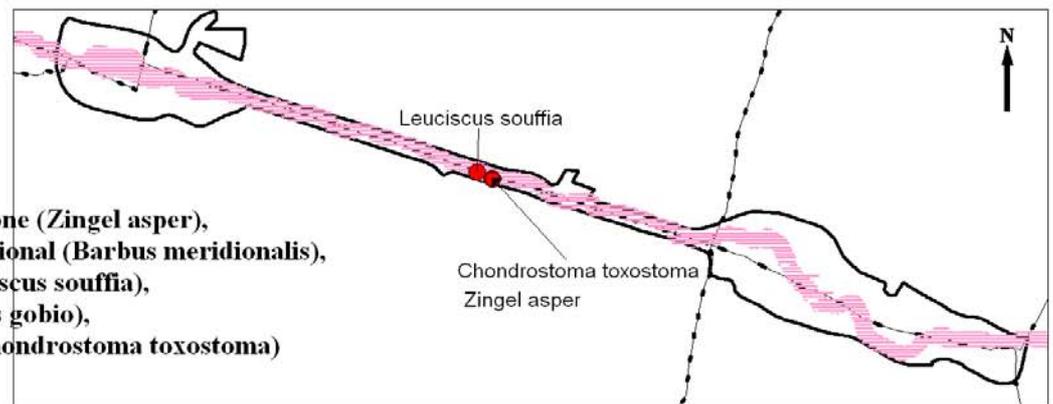
▨ Habitat potentiel du Castor d'Europe

● Reproduction du Castor d'Europe



● Présence des poissons indiqués

▨ Habitat potentiel de l'Apron du Rhone (*Zingel asper*), du Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), du Blageon (*Leuciscus souffia*), du Chabot (*Cottus gobio*), du Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)



### 3.3. Les habitats d'espèces de l'annexe 2

La Drôme abrite de nombreuses espèces animales et végétales peu communes. Les poissons sont particulièrement remarquables. Cinq espèces sont citées en annexe II de la directive européenne sur les habitats : toxostome, blageon, barbeau méridional, chabot, apron. Ce dernier n'est présent dans le monde entier que dans quelques points du bassin du Rhône, dont la basse Drôme. Les freydières permettent la présence d'espèce exigeantes en matière de qualité de l'eau, telles que l'agrion de mercure. Enfin, le castor apprécie beaucoup ce type de rivière où les crues assurent en permanence l'abondance des saules.

La forêt alluviale joue également un rôle important pour certains animaux de cours d'eau : castor, divers oiseaux d'eau qui viennent s'y reproduire (milan noir).

Les prairies n'abritent aucune espèce animale ou végétale citée en annexe de la directive. Par contre, certaines petites parcelles sont riches en plantes intéressantes à l'échelle nationale ou régionale. Les prairies sont surtout intéressantes pour les insectes, et en particulier les papillons.

Tableau 3 : Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats

<i>Espèces annexe II</i>	<i>Habitat fréquenté ou potentiel</i>	<i>Répartition sur le site</i>
<b><i>Insectes - Coléoptères</i></b>		
<b>Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)</b>	<b>44.17 - 44.4</b>	<b>Répandu au nord</b>
<b><i>Insectes - Odonates (Libellules)</i></b>		
Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	22.12 x 22.44 - Eaux oligotrophes à mésotrophes phréatiques	Peu répandu, abondant hors limites du site
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	24.4	Localisé
<b><i>Poissons</i></b>		
Apron ( <i>Zingel asper</i> )	Drôme, Roubion(?), données anciennes sur le Rhône	Très localisé
Barbeau truité ( <i>Barbus meridionalis</i> )	rivières Drôme, Roubion	Localisé
<b>Blageon (<i>Leucociscus souffia</i>)</b>	<b>Rhône, Drôme, Roubion</b>	<b>Répandu</b>
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	Tous les cours d'eau	Localisé
<b>Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)</b>	<b>Drôme, Roubion</b>	<b>Répandu</b>
<b><i>Mammifères</i></b>		
<b>Castor (<i>Castor fiber</i>)</b>	<b>Tout le cours du Rhône et affluents</b>	<b>Très répandu</b>

en caractères gras : Espèces abondantes (en quantité) sur le site

### 3.4. Usages

#### 1.1.5 Usages de l'eau

Deux types de prélèvements ont été identifiés qui correspondent à deux usages distincts :

- les prélèvements agricoles, composés à la fois de captages d'eaux de surface dans les cours d'eau et de pompages dans la nappe phréatique. Cette dernière est très sollicitée pour des captages privés soumis à autorisation ou déclaration.
- les captages AEP, exclusivement effectués en nappe phréatique. (avec notamment le site de captage qui alimente en eau potable CREST et les communes proches)

#### 1.1.6 Extraction de graviers

Entre 1960 et 1990, les extractions de graviers du lit mineur ont constitué une activité importante le long de la Drôme, mais ces pratiques sont aujourd'hui proscrites, à l'exception de certains travaux hydrauliques (abaissments des lignes d'eau...). Dans le lit majeur, le site a fait l'objet d'une exploitation de granulats par Gravidrôme jusqu'en 1996 (Lac des Freydières sur la commune de Grâne).

### 1.1.7 Agriculture

L'agriculture sur le site est devenue anecdotique avec seulement 2% de la superficie du site cultivée. Les productions s'organisent en deux grands types : les vergers et les terres labourées orientées principalement vers la production de céréales.

### 1.1.8 Sylviculture

La forêt est un élément important du paysage du site (50% de la superficie du site). Du point de vue de l'activité sylvicole, les boisements regroupent principalement des espaces à potentialités forestières faibles, où la valorisation principale est le bois de feu. Il n'y a pas véritablement de sylviculture dans ces secteurs mais plutôt une exploitation traditionnelle des boisements.

### 1.1.9 Loisirs

Le site revêt une certaine importance en matière de loisirs offerts aux riverains et aux visiteurs. Les loisirs traditionnels restent les plus répandus, mais d'autres activités se développent.

La chasse et la pêche sont pratiquées. Le site est propice au gibier d'eau, à la chasse au petit gibier terrestre, au sanglier. La chasse est autorisée en grande partie sur le territoire de la réserve des Ramières du Val de Drôme. L'ensemble du site est classé en cours d'eau de seconde catégorie. La pêche concerne surtout les carnassiers, la friture et la truite de façon marginale.

En ce qui concerne les loisirs nautiques, la baignade est peu pratiquée et le kayak ou canoë est pratiqué de façon ponctuelle.

Situé dans une région touristique, la Drôme possède un paysage sauvage et attrayant, participant à l'image « nature » de ces territoires. Le SAGE de la Drôme se fait l'écho de ce point de vue en préconisant des actions en faveur de la découverte des milieux (projet de pistes cyclables...). La réserve des Ramières du Val de Drôme a mis en place des activités pédagogiques (expositions, sorties guidées...).

### 3.5. Enjeux de conservation

#### 1.1.10 Les tendances évolutives des habitats et des espèces

Les enjeux ont été hiérarchisés en fonction de l'état de conservation et de leur intérêt au niveau du site. Un niveau de priorité est donc donné pour chaque habitat :

- Niveau 1 : habitat dont l'état de conservation est favorable sur le site ou en périphérie et non menacé dans la situation actuelle
- Niveau 2 : habitat dont l'état de conservation est moyen, peu répandu et menacé
- Niveau 3 : habitat dont l'état de conservation est mauvais sur le site et en périphérie et menacé de disparition

Tableau 4 : les habitats naturels de l'Annexe I

HABITATS	TENDANCE ÉVOLUTIVE ACTUELLE (à l'échelle de la décennie)	PROSPECTIVE SANS ACTION DE PRÉSERVATION (à l'échelle du siècle)	Priorité DOCOB
Prairies alluviales et pré-bois	Forte diminution par embroussaillage ou mise en culture	Disparition	3
Habitats des rivières dynamiques	Forte diminution par réduction de la bande active (incision, chenalisation)	Arrêt de la contraction de la bande active	2
Forêts alluviales - à bois tendre	- Saulaies blanches du Rhône en diminution par évolution vers le bois dur	Disparition par évolution vers la forêt à bois dur	3
	- Peupleraies noires des affluents relativement stables (pertes par défrichements et évolution vers le bois dur ; progression par réduction de la bande active	Forte diminution par évolution vers la forêt à bois dur	3
- à bois dur	-Peupleraies blanches en diminution par les défrichements et l'évolution spontanée vers la forêt mixte	Très forte diminution, tendance vers la disparition (défrichements, évolution vers bois dur)	3
	- Forêt mixte en diminution par défrichements, en progression par l'évolution spontanée des autres habitats	Maintien des surfaces, mais évolution d'une partie des boisements en forêts sèches non alluviales du fait de l'assèchement général des milieux. Une reprise du marché du peuplier pourrait être à l'origine d'une réduction par transformation en populiculture.	2

Tableau 5 : les espèces de l'Annexe II

Il est difficile d'obtenir des indications historiques sur l'état des populations des différentes espèces d'intérêt européen en raison de la quasi-absence de données anciennes concernant leur répartition et leurs effectifs. Nous disposons toutefois de quelques éléments sur certaines espèces:

ESPÈCES	TENDANCE ÉVOLUTIVE ACTUELLE	COMMENTAIRE	Priorité DOCOB
Lucane cerf-volant	Diminution probable	Réduction des boisements	2
Agrion de mercure	Diminution probable	Eutrophisation, assèchement des annexes hydrauliques	2
Cordulie à corps fin	?		3
Apron du Rhône	Raréfaction (des données anciennes ne sont pas renouvelées)		3
Barbeau méridional	Raréfaction		3
Blageon	Espèce restant commune		3
Chabot	Espèce restant très ponctuelle	Réduction du courant	3
Toxostome	Espèce restant assez rare	Réduction du courant	3
Castor	Diminution par endroits, progression par endroits	Assèchement des annexes hydrauliques, réduction des boisements pionniers	2

L'analyse des tendances évolutives des habitats et des espèces (cf. tableaux précédents) et l'identification des facteurs d'évolution de ces habitats (uniquement ceux qui entraînent une évolution régressive des habitats) permettent d'affiner les enjeux au niveau du site. Ces facteurs d'évolution peuvent être regroupés en trois thèmes communs : facteurs hydrauliques - dynamique spontanée - activités humaines, présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Importance du facteur sur l'évolution des habitats

	FACTEUR	Evolution
<b>HYDRAULIQUE</b>	Niveaux de nappe phréatique insuffisants	■
	Débits réservés insuffisants	■
	Eutrophisation et alluvionnement des annexes	□
	Réduction de la bande active	■
	Diminution des connexions longitudinales et latérales	■
	Incision du lit mineur	■
	Diminution de la fréquence d'inondation	□
<b>DYNAMIQUE SPONTANÉE</b>	Embroussaillage des prairies	■
	Évolution des stades pionniers	■
	Prolifération des plantes exotiques	■
<b>ACTIVITES HUMAINES</b>	Rejets polluants dans les annexes hydrauliques	■
	Défrichements agricoles	□
	Extension de la populiculture	□
	Tourisme et loisirs	■
	Extraction de granulats	■

■ Forte    ■ Moyenne    ■ Faible    □ Nulle

## 4. ACTUALISATION DES PROPOSITIONS

Il est proposé de conserver une organisation par grands thèmes qui permet de structurer les propositions :

- Information & communication qui est reformulé en "Animation Docob et Pédagogie",
- Gestion des habitats naturels,
- Gestion de l'hydrosystème,
- Mise en cohérence des politiques publiques,
- Amélioration des connaissances et suivi

### 4.1. Reformulation des Objectifs

Le tableau suivant reprend la liste des Objectifs initiaux du docob (*lignes grisées*) et propose le cas échéant : soit le maintien de l'objectif, soit la reformulation du même objectif pour plus de lisibilité. Dans un même souci de lisibilité certains objectifs proches ont été fusionnés.

En fin de tableau sont proposés de nouveaux objectifs.

L'ensemble de ces objectifs correspond à une vision à moyen ou long terme. Ils seront ensuite déclinés en Actions à réaliser sur les années à venir (période couverte par le document d'objectifs).

Code	Intitulé Objectif
COM 1	Information spécifique des propriétaires concernés
<u>Fusion avec ANIM : nouvel objectif en fin du tableau</u>	
COM 2	Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique du site
<u>Maintien en l'état</u>	
HAB 1	Promouvoir une approche sylvi-environnementale
<u>Maintien et reformulation : Promouvoir des techniques de gestion forestière respectueuses des caractéristiques des forêts alluviales</u>	
HAB 2	Mener une politique de gestion conventionnelle des forêts alluviales (ou à titre subsidiaire d'acquisition)
<u>Maintien et reformulation : Mettre en place une gestion des forêts privées basée, en fonction des opportunités, sur la conservation, la restauration d'habitats ou une sylviculture intégrant le maintien de la biodiversité.</u>	
HAB 3	Intégrer la préservation des habitats naturels et habitats d'espèces dans l'entretien courant des espaces riverains des cours d'eau (francs bords)
<u>Maintien et reformulation : Favoriser une gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales du domaine public ou propriété de collectivités</u>	
HAB 4	Maintenir et/ou restaurer les prairies alluviales dans un état de conservation favorable
<u>Maintien en l'état</u>	
HAB 5	Maintenir et/ou restaurer les habitats aquatiques dans un état de conservation favorable
<u>Maintien en l'état</u>	
HYD 1	Maintenir ou rétablir les connexions longitudinales et latérales
<u>Maintien et reformulation : Maintenir ou rétablir les connexions longitudinales et latérales de l'hydrosystème</u>	
HYD 2	Préserver et/ou restaurer le caractère humide des milieux riverains du Rhône (lônes, forêts alluviales...)
<u>Maintien et reformulation : Restaurer le caractère humide des plaines alluviales</u>	

HYD 3	Retrouver un fleuve vif et courant afin de restaurer une faune aquatique typique du fleuve et limiter l'expression de l'eutrophisation
<u>Maintien en l'état</u>	
HYD 5	Maintenir un débit d'étiage permettant la préservation des habitats naturels et habitats d'espèces
<u>Fusionné avec HYD 6</u>	
HYD 6	Conserver et /ou restaurer le fonctionnement naturel de la rivière
<u>Maintien et reformulation : Restaurer et maintenir la fonctionnalité de la rivière Drôme</u>	
POL 1	Mettre en cohérence les documents de planification en vigueur sur le site
<u>Maintien et reformulation : Favoriser la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques</u>	
SUIV 1	Pouvoir évaluer l'efficacité de la gestion mise en place
<u>Maintien et reformulation : Assurer le suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces</u>	

#### NOUVEAUX OBJECTIFS

ANIM	<b>Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du document d'objectifs</b> Cet objectif reprend le volet d'information et communication et intègre en plus les aspects d'animation locale de la démarche Natura 2000, nécessaire à la mise en œuvre de mesures de gestion concrètes.
HYD 7	<b>Assurer une veille du fonctionnement de l'hydrosystème pour détecter d'éventuelles altérations</b> Il s'agit de mettre en place des suivis de paramètres simples, descripteurs du fonctionnement de l'hydrosystème.

## 4.2. Déclinaison des actions et mesures de gestion

Les actions reprennent la codification initiale (exemple : COM 1.1, HAB 3.2,...) pour permettre de conserver le lien entre la première version du docob et celle-ci. Lorsqu'une action est reconduite mais reformulée, elle garde le même code. Lorsqu'une action est nouvelle, un nouveau code lui est attribué à la suite de ceux existants, de ce fait il n'y a pas forcément les suites complètes de codes (les codes ne sont pas réutilisés pour des actions différentes).

Les mesures de gestion sont actualisées en conséquence, reconduites en l'état, modifiées ou supprimées. Les mesures nouvelles ou dont l'intitulé a changé significativement sont encadrées d'un double trait.

Deux colonnes sont ajoutées : objectif quantifié et indicateur de réalisation. Il s'agit d'améliorer l'évaluation future du docob en disposant de chiffres clés et synthétiques pour comparer les prévisions aux réalisations.

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	Priorité	Programmation	MONTANT ESTIME
<b>THEME : ANIMATION DOCOB &amp; PEDAGOGIE</b>									
Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du document d'objectifs	ANIM 1.1	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	Animation du comité de pilotage	1 réunion/an	nbre réunions	structure animatrice	1	annuel	15 k€ / an
			Contacts avec les propriétaires pour élaboration de contrats de gestion	5 contrats et projets/an	nombre de contacts, de contrats		1	annuel	
			Gestion administrative et financière de la mise en œuvre		temps passé		1	annuel	
			Bilan annuel	1 bilan/an	rapports		1	annuel	
			Soutien à la réalisation des mesures de gestion (suivi travaux, contrôles)		temps passé		1	annuel	
	COM 1.2	Communication et information des partenaires	Réalisation d'un bulletin d'information annuel et diffusion d'information par les médias (presse, site internet)	1 bulletin/an	nbre de bulletins		1	annuel	
			Réalisation d'une plaquette de synthèse du docob	1	plaquette		1	2007	
			Animation de réunions locales programmées et de réunions à la demande des partenaires	1 réunion programmée /an	nbre réunions		1	annuel	
Conception et mise en place de signalétique d'information sur les sites gérés : panneaux d'information expliquant les mesures mises en œuvre			1 panneau par site	nbre panneaux	2	annuel	500 € par panneau		
Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique du site	COM 2.1	Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existants	Aménagement des supports existants		produits réalisés	structure animatrice, collectivités, gestionnaires, asso. locales	2		?
	COM 2.2	Mettre en œuvre une politique cohérente de mise en valeur des sites	Animation auprès des collectivités et associations	2/an	nbre réunions		2		0,5 k€

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	Priorité	Programmation	MONTANT ESTIME
<b>THEME : GESTION DES HABITATS NATURELS</b>									
Promouvoir des techniques de gestion forestière respectueuses des caractéristiques des forêts alluviales	HAB 1.1	Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle	Contact avec les propriétaires forestiers pour leur présenter les modes de gestion existants et leur proposer un diagnostic sylvicole	Cf. ANIM 1.1					
			Mise à jour du guide pour la gestion des forêts alluviales et d'une plaquette de vulgarisation	2 produits	version 2 guide + 1 plaquette		1	2008	15 k€
Mettre en place une gestion des forêts alluviales basée, en fonction des opportunités, sur la conservation, la restauration d'habitats ou une sylviculture intégrant le maintien de la biodiversité.	HAB 2.1	Apporter une aide à la décision aux propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles	Réalisation de diagnostics et propositions de gestion sylvicole pour les forêts privées des particuliers	4 diagnostics / an	nbre diagnostics, surface	CRPF/AAI P	1	annuel	2,5 k€/an
	HAB 2.4	Acquisition amiable de forêt alluviale, notamment dans les ramières de la Drôme	Trouver une structure porteuse pour l'acquisition (collectivité, association, autre ?)	15 ha Drôme	surface	collectivité s, département, CREN?	2	selon opportunité	100 k€
Favoriser une gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales du domaine public ou propriété de collectivités	HAB 3.1	Apporter une aide à la décision au gestionnaire du domaine public fluvial	Réalisation de diagnostics et propositions de gestion sylvicole pour les forêts du Domaine Public Fluvial	2 diagnostics/an	nbre diagnostics, surface	CCVD	1	annuel	1,2 k€/an
	HAB 3.4	Apporter une aide à la décision aux collectivités pour la gestion de leurs parcelles privées	Réalisation de diagnostics et propositions de gestion sylvicole pour les forêts privées des collectivités	75 ha diagnostic	nbre diagnostics, surface		1	annuel	30 k€
Assurer la restauration et la gestion extensive des habitats de prairies	HAB 4.2	Mettre en place une gestion conservatoire des prairies alluviales basée sur un entretien extensif	Restauration et Entretien par fauchage ou broyage sur les ramières de la Drôme	10 ha	surface gérée	CCVD	1	annuel	3 k€ / an

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	Priorité	Programmation	MONTANT ESTIME
Maintenir et/ou restaurer les habitats aquatiques dans un état de conservation favorable	HAB 5.5	Favoriser l'augmentation des débits d'étiages	Favoriser l'augmentation des débits d'étiages	<i>Couvert par action HYD6.1</i>					
	HAB 5.6	Mettre en place des moyens de lutte contre les espèces invasives des habitats aquatiques (Amorpha, Jussie, Myriophile, Renouée du Japon, Ambroisie...)	Lutte contre la Jussie (autres espèces)	A PRECISER	surfaces traitées/infestées	CCVD	1	annuel	10 k€/an
			Lutte contre l'ambroisie dans le lit de la rivière Drôme	A PRECISER	surfaces traitées/infestées	CCVD	1	annuel	
			Mettre en place une veille sur les sites, notamment ceux faisant l'objet de travaux pour alerter de l'arrivée de ces espèces : diffusion d'information, suivi sur site.	A PRECISER	nombre de visites, documents	CCVD	1	2007	
HAB 5.7	Assurer la préservation de la qualité de la nappe phréatique	cf HYD 2.2 : gestion concertée de la nappe, mesures agri-environnementales							

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	Priorité	Programmation	MONTANT ESTIME
<b>THEME : GESTION DE L'HYDROSISTEME</b>									
Restaurer et maintenir la fonctionnalité de la rivière Drôme	HYD 6.1	Mise en œuvre des actions préconisées par le SAGE Drôme	Maintien de débits d'étiage, Mise en place d'une gestion de crise, Gel du développement de l'irrigation, Opérations de restauration de l'équilibre des cours d'eau, Limiter les prélèvements d'alluvions, Éviter l'édification de nouveaux barrages, Tenter la restauration d'un potentiel de recharge		bilan contrats de rivière	Mise en œuvre dans le cadre du contrat de rivière	1	2007	?
	HYD 6.2	Conserver des zones de divagation dans les ramières de la Drôme	favoriser une gestion sectorisée de la végétation des grèves et des embâcles			CCVD	1	annuel	
			limitation des protections aux points sensibles en favorisant les techniques végétales		linéaires protégés / non protégés		1	annuel	
			surveiller l'évolution des ligneux dans le lit mineur, limiter les opérations de protection des berges dans les zones de ramières		graphique d'évolution des lignes d'eau		1	annuel	
Assurer une veille du fonctionnement de l'hydrosystème	HYD 7.1	Mettre en place un suivi de paramètres de description du fonctionnement de l'hydrosystème	Identification de partenaires pour assurer le suivi des paramètres définis		partenaires impliqués	structure animatrice	2	2007	3 k€
			Suivi des nappes phréatiques : bilan des réseaux de piézomètres existants et des données chronologiques, renforcement du réseau		bilan, piézo installés, suivi	à définir suivant les résultats de l'action précédente	2	selon opération précédente	?
			Suivi de la largeur du lit actif de la Drôme		cartographie		2		
			Suivi des fréquences et durées d'inondation des habitats		cartographie		2		
			Suivi des profils en long de la Drôme		graphique des lignes d'eau		2		

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	Priorité	Programmation	MONTANT ESTIME
<b>THEME : COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>									
Favoriser la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques	POL 1.1	Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme en inscrivant les forêts alluviales en Espace Boisé Classé	Sensibilisation des élus pour l'élaboration et la révision des document d'urbanisme	100% des PLU en révision	% de surface de forêt en EBC	Collectivités locales, services de l'Etat	2	annuel	3 k€
	POL 1.2	Prendre en compte le site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir	Contrats de rivière, Plan décennal de restauration du Rhône, Plans de gestion CNR, etc.			Structures porteuses des documents de planification	2	annuel	
	POL 1.3	Favoriser une politique des service de l'état en faveur des habitats naturels : aides populiculture, défrichements...	Favoriser une politique des service de l'état en faveur des habitats naturels : limiter les aides populiculture, les défrichements...	0 ha	surface peupliers aidée, surface défrichée	Services de l'Etat	2	annuel	

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	Priorité	Programmation	MONTANT ESTIME
<b>THEME : AMELIORATION DES CONNAISSANCES &amp; SUIVI</b>									
Assurer le suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces	SUIV 1.1	Améliorer les connaissances sur l'état actuel des populations d'espèces aquatiques : poissons, odonates	amélioration des connaissances autres espèces annexe II (réparti sur 3 ans)	1	Protocoles, analyse données	Fédérations de pêche, CSP	2		20 k€
			amélioration des connaissances, localisation populations Aloses (réparti sur 2 ans)	1			2		35 k€
			programme de recherche Lamproies	1			2		2,5 k€
	SUIV 1.2	Mettre en place un suivi à échéance régulière des habitats naturels	Photointerprétation (+ achat photo récentes)	actualisation à 10 ans	cartographie des habitats	CCVD / AAIP	1	2011	1 k€
			Relevés de terrains sur les mêmes points que l'inventaire initial de 1996	actualisation à 10 ans	relevés phytosociologiques	CCVD / AAIP	1	2011	4,5 k€
			Traitement des données et interprétation	actualisation à 10 ans	rapports	CCVD / AAIP	1	2011	2,5 k€
	SUIV 1.3	Mettre en œuvre des protocoles de suivi à long terme des habitats d'espèces de l'annexe II	Suivi des populations d'espèces de poissons	1/an	rapports	CCVD, CSP, Fédé pêche	2	annuel	20 k€
			Suivi des populations de Castor		cartographie	CCVD, assoc locale	2	annuel	3 k€
			Suivi des populations de libellule Agrion de Mercure		rapports	CCVD	2	annuel	2 k€
	SUIV 1.4	Evaluation et révision du document d'objectifs	Evaluation et révision du document d'objectifs	1	bilan et propositions de modification	structure animatrice	1	à partir de 2012	2 k€

## 5. PROPOSITIONS DE CAHIERS DES CHARGES DES MESURES DE GESTION

Les cahiers des charges servent de base technique à la réalisation des contrats pour la gestion des habitats naturels. Ils sont annexés au contrat et signés par le contractant.

Le contenu type d'un cahier des charges est défini par la circulaire interministérielle du 3 mai 2002 et celle du 24 décembre 2004 comme suit :

- une description de l'objectif poursuivi (espèce ou habitat cible, état de conservation favorable à maintenir ou à restaurer ...), des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre,
- le périmètre d'application de la mesure (carte et échelle),
- un descriptif précis des engagements du bénéficiaire :
  - o un descriptif des engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques,
  - o un descriptif des engagements rémunérés, actions « positives » allant au-delà de bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, période de réalisation ...
- la nature, le montant, voire le mode de calcul si nécessaire, des aides proposées (coût /ha/an, coût/mètre linéaire/an ou dépense unique), ainsi que le justificatif correspondant,
- la durée et les modalités de versement des aides,
- les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place,
- les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure (le résultat attendu doit être facilement mesurable).

Les mesures susceptibles de faire l'objet de contrats concernent uniquement la gestion des habitats naturels, les autres mesures du docob ne sont pas concernées (réflexion sur l'hydrosystème, valorisation pédagogique, animation, information,...)

Les cahiers des charges présentés ci-après sont regroupés par grands types d'habitats :

Habitats de forêts alluviales :

- Gestion conservatoire des forêts alluviales

Habitats de prairies alluviales :

- Gestion par fauchage tardif (éventuellement après travaux de réouverture du milieu)

Deux cahiers des charges supplémentaires sont nécessaires mais ne peuvent, à ce jour, être établis par manque d'informations, notamment sur les coûts de mise en œuvre. Ces cahiers des charges sont les suivants :

- Lutte contre la prolifération d'espèces envahissantes dans les habitats aquatiques
- Lutte contre la fermeture des milieux aquatiques par progression des ligneux



**CAHIER DES CHARGES POUR LA GESTION PAR FAUCHE TARDIVE DES PRAIRIES ALLUVIALES  
CONTRATS NATURA 2000**

Code objectif	HAB 4	<p><i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i></p>
Intitulé DOCOB	Maintenir et/ou restaurer les prairies alluviales dans un état de conservation favorable	
Habitats cibles (Annexe I)	6210 Pelouses sèches du Festuco Brometalia ( <b>* sites d'orchidées remarquables</b> ) <b>6120 * Pelouses calcaires des sables xériques (Koelerion glaucae)</b> 6410 Prairies à molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)	
Espèces Annexe II	Euphydryas aurinia	
Autres espèces cibles	Cortège d'orchidées remarquables ( <i>Ophrys fuciflora elatior</i> , <i>Orchis fragans</i> , <i>Ophrys gr. Bertolonii</i> )	
Actions éligibles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Débroussaillage préalable ou complémentaire à la mise en place d'un entretien par fauche pour ramener un couvert arbustif <math>\leq 20\%</math> de la surface</li> <li>2- Mise en place d'une fauche tardive de fréquence annuelle ou bisannuelle (à préciser dans le contrat selon le site) avec exportation de la matière organique</li> <li>3- Broyage mécanique des parcelles où la fauche n'est pas possible en fonction des disponibilités en personnel, du terrain ou du peu de matière végétale</li> </ol>	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelle(s) incluse(s) dans le SIC Natura 2000</li> <li>- parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel de pelouse ou de prairie, y compris des faciès altérés de ces habitats, ou,</li> <li>- parcelle identifiée comme "restaurable" en habitat de pelouse ou de prairie, suite à une expertise botanique complémentaire post-DOCOB.</li> </ul>	
Engagements rémunérés	<p><u>Débroussaillage (Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage – code national mesure : <b>A32301P</b>)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention après le 15 Septembre et avant le 15 février</li> <li>• Privilégier débroussaillage par coupe avec exportation de la matière plutôt que par broyage (broyage possible en fonction des contraintes d'accès, d'exportation de la matière, ...)</li> <li>• Maintien de 20% de la surface totale en arbustes et arbrisseaux</li> <li>• Élimination systématique d'espèces exotiques (Acacia, Ailanthé, Amorpha...)</li> </ul> <p><u>Broyage (Chantier d'entretien des milieux ouverts pas girobroyage ou débroussaillage léger – code national mesure : <b>A32305R</b>)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention après le 1er septembre et avant le 15 Février</li> <li>• Broyage sans export de la matière</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><i>tous les engagements</i></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><i>tous les engagements</i></p>

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de fertilisation de la parcelle (apports organiques/minéraux, naturels/chimiques)</li> <li>- Interdiction de travail du sol, de brûlage, de retournement et/ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie</li> <li>- Brûlage autorisé des résidus de débroussaillage ou du foin si exportation impossible, selon réglementation en vigueur et hors de la surface fauchée, ou à défaut, sur tôles métalliques et exportation des cendres</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Maintien de 20% de la surface totale en arbustes et arbrisseaux</li> </ul>	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consigner dans un cahier d'enregistrement les interventions :</li> <li>• Pour le débroussaillage : les dates et surfaces traitées</li> <li>• Pour le broyage : dates et surfaces traitées</li> <li>• Photographies des parcelles avant et après intervention</li> <li>• Cartographie des surfaces traitées</li> </ul>	
Contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des parcelles contractualisées : contrôle de la surface broyées par rapport aux engagements du cahier des charges et du plan de localisation</li> <li>- Consultation des cahiers d'enregistrement des interventions et photographies</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>	
Sanctions	En cas de non respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Coûts pris en charges <u>non cumulables la même année sur une même surface</u> (forfaits et plafonds)	Type opération	Coût pris en compte (2007)
	<p style="text-align: center;"><b><u>Mesure A32301P</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Débroussaillage</li> <li>- Encadrement technique de chantier</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Mesure A32305R</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyage sans exportation</li> <li>- Encadrement technique de chantier</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Plafonné à 2 290 €/ha sur facture</p> <p style="text-align: center;">Plafonné à 12 % de la dépense de la mesure</p> <p style="text-align: center;">Forfait de 360 €/ha/an</p> <p style="text-align: center;">Plafonné à 12 % de la dépense de la mesure</p>

Date :            /            /

Signature du contractant,

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure ne pouvant être souscrite seule</li> <li>• Encadrement technique de travaux : repérage et marquage des arbres</li> </ul>	□
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture à environ 1.3m du sol, d'un triangle pointe vers le bas (dans le cas de la souscription à la mesure F22712)</li> <li>• Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (dans le cas de la souscription à la mesure F22711)</li> <li>• Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>• Abattage et éventuellement enlèvement d'individus issus d'anciennes plantations (essences de culture) en préservant les essences locales lors de l'abattage</li> </ul>	□
<b>Restrictions applicables à toutes les actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun e intervention sylvicole autre que celles définies dans les engagements choisis ne sera entreprise dans le boisement sur la durée du contrat</li> <li>- Les bois abattus seront tronçonnés et ébranchés et ne pourront pas être utilisés par le contractant ni vendus ou donnés à un tiers. En cas de risque d'embâcles, ils pourront être mis en site de stockage.</li> </ul>	
<b>Documents à fournir, enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décompte de nombre d'arbres exotiques écorcés ou abattus, des arbres sénescents marqués</li> <li>• Récapitulatif du nombre de jours réalisés en régie directe</li> <li>• Factures des entreprises si travaux sous-traités ou autres pièces probantes</li> <li>• Photographies des travaux avant, pendant et après l'opération</li> <li>• Plan de localisation des différentes mesures réalisées</li> </ul>	
<b>Contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des parcelles contractualisées : décompte du nombre d'arbres abattus et écorcés, des arbres sénescents marqués</li> <li>- Consultation des documents justificatifs mentionnés ci-dessus : Cahier d'enregistrement des opérations, plan de localisation...</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>	
<b>Sanctions</b>	En cas de non respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Surfaces traitées	



**CAHIER DES CHARGES POUR LA GESTION CONSERVATOIRE DES FORÊTS ALLUVIALES  
CONTRATS NATURA 2000**

<b>Code docob</b>	HAB 2 et HAB 3	<p><i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i></p>
<b>Intitulés DOCOB</b>	<p>- Mettre en place une gestion des forêts privées basées, en fonction des opportunités, sur la conservation, la restauration d'habitats ou une sylviculture assurant le maintien de la biodiversité.</p> <p>- Favoriser une gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales du domaine public ou propriété de collectivités</p> <p>Objectifs complétés dans le Guide pour la gestion des forêts alluviales, complément du docob sur les mesures forestières. Fiches techniques n° 1 &amp; 8 et chapitre 5</p>	
<b>Habitats cibles</b>	<p><b>91E0* Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)</b></p> <p>92A0 Forêts galeries à Saules blanc et Peuplier blanc</p>	
<b>Espèces Annexe II</b>	<i>Castor fiber</i> (Castor), <i>Lucanus cervus</i> ( Lucane)	
<b>Autres</b>		
<b>Actions éligibles (hors objectifs de production)</b>	<p>1- Élimination ou limitation d'essences exotiques indésirables pour favoriser la régénération des essences locales</p> <p>2- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p> <p>3- Encadrement technique de travaux sylvicoles</p>	
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelle(s) incluse(s) dans le SIC Natura 2000</li> <li>- identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel de forêt alluviale ou</li> <li>- identifiée comme habitat de forêt alluviale infiltré d'essences exotiques</li> <li>- La parcelle doit avoir fait l'objet d'un diagnostic sylvicole préalable</li> </ul>	
<b>Engagements</b>	<p><u>Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (code national mesure : F22711 – Mesure régionale D)</u></p> <p>Les essences visées sont : l'érable negundo, le robinier faux acacia, l'ailante, le faux indigotier, les peupliers de culture, le platane...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écorçage des arbres d'essences exotiques gênant le développement des essences locales sur une hauteur de 40 cm. Limité à 100 tiges/ha et 1 passage en 5 ans. Opération réalisée entre le 15 août et le 31 novembre (possibilité de prolongement jusqu'au 28 février)</li> <li>• Coupe des rejets d'essences indésirables. Opération réalisée entre le 1er septembre et le 31 mars</li> <li>• Abattage d'essences exotiques en sous bois avec ébranchage sommaire et coupe en tronçons laissés sur place. Limité à 100 tiges/ha et 1 passage en 5ans. Opération réalisée entre le 1er septembre et le 15 février,</li> <li>• Encadrement technique de travaux : repérage, organisation et suivi de chantier, consultation des entreprises</li> </ul> <p><u>Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (code national mesure : F22712 – Mesure régionale K)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation d'arbres à houppier de forte dimension ayant dépassé à 1,3 m du sol un diamètre 55cm pour les chênes et 50cm pour les autres essences et atteint de sénescence ou présentant des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités.</li> <li>• Minimum de 2 tiges/ha</li> <li>• L'engagement du propriétaire porte sur une durée de 30 ans</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><i>tous les engagements</i></p>

Coûts pris en charge <i>(limités aux coûts réellement engagés sur justificatifs sauf plafonds et forfaits)</i>	Type opération	Coût pris en compte
	<b>Mesure F22711 (D)</b>	
	- Écorçage essences d'essences indésirables	1000 €/ha
	- Abattage des essences indésirables en sous bois	1000 €/ha
	- Coupe de rejets d'essences indésirables	450 €/ha x 3 passages (3 ans)
	- Encadrement technique de chantier	Plafonné à 12 % de la dépense de la mesure
	<i>Total de la Mesure F22711</i>	Montant plafonné à 8 000€/ha
	<b>Mesure F22712 (K)</b>	
	- Désignation de bois sénescents	Forfait de 68€/ unité de chêne et 145€/ unité d'autres essences (hors résineux et hêtre)
	- Encadrement technique de chantier	Plafonné à 12 % de la dépense de la mesure
	<i>Total de la Mesure F22712</i>	Montant plafonné à 2 000€/ha
Précisions à apporter avant la signature du contrat	Année de réalisation du diagnostic sylvicole	

Date :        /        /

Signature du Contractant,

## 6. CHARTE NATURA 2000

L'article 146 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux prévoit que les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent adhérer à une charte Natura 2000. Cette charte est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB ainsi que des préconisations et conseils de gestion et pour lesquels le document d'objectifs ne prévoit aucune disposition financière d'accompagnement.

L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.

L'engagement à la charte est de cinq ans.

Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Le préfet s'assure que les engagements sont bien respectés en faisant faire des contrôles sur place. Ainsi, les services de l'Etat peuvent, après en avoir informé au préalable le signataire de la Charte, vérifier sur place le respect des engagements.

# Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR 820 1678 Milieux aquatiques et alluviaux de la Basse vallée de la Drôme



Ce site couvre une surface de 396 ha. Il comprend le territoire de la réserve naturelle nationale des Ramières et l'arrêté de protection de biotope des Freydières sur les communes de Eurre, Chabریان, Allex, Grâne et Livron sur Drôme.

## 1. GENERALITES

### 1.1. Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne.

L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. La charte Natura 2000 constitue un des éléments de cette politique.

### 1.2. Charte Natura 2000

L'objectif de la Charte Natura 2000 est de garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site et au-delà de développer ces pratiques favorables. L'adhésion à la charte garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable et/ou que les activités pratiquées sont respectueuses des habitats naturels et des espèces.

La charte constitue donc un outil d'adhésion aux objectifs du DOCOB. L'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000 en assurant une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB sans pour autant signer un contrat Natura 2000.

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 peut adhérer à la Charte du site.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

### 1.3. Quels avantages ?

L'adhésion à la charte permet aux propriétaires de bénéficier de :

- l'**exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties** perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (Art. 1395 E. – I du code général des impôts)
- l'**exonération des trois-quarts des droits de mutation** pour certaines successions et donations
- la **déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**
- En forêt, son adhésion constitue une **garantie de gestion durable** tel que le définit le Code Forestier (IV de l'article L.8) permettant ainsi d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à des exonérations fiscales (au titre de l'ISF ou des mutations à titre gratuit, exonération d'impôt sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou certains travaux forestiers)

### 1.4. Qui peut adhérer à une Charte Natura 2000 ?

Le signataire est, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

### 1.5. Durée de validité de la charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

## 2. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA BASSE VALLEE DE LA DROME

### 2.1. Descriptif et enjeux du site

La Drôme est une rivière caractérisée par sa forte dynamique et son caractère largement naturel. La Drôme possède un intérêt écologique très important, basé sur le maintien d'une forte dynamique fluviale. Ce caractère est remarquable en Europe où la plupart des rivières ont été très fortement artificialisées. La Drôme compte parmi les rares rivières de cette dimension à n'être équipée d'aucun véritable barrage. Les crues permettent ainsi un constant « rajeunissement » du paysage : mis à nu de nouveaux bancs de galets ou bras secondaires, évacuation des sédiments fins ou de la matière organique... Ce mécanisme permet la présence de très nombreux types d'habitats, composé d'espèces adaptées aux différentes conditions d'humidité, de richesse des sols.

### 2.2. Liste des milieux naturels d'intérêt patrimonial (Descriptif complet en Annexe)

- *Milieux aquatiques et semi-aquatiques*

3240	Les rivières alpines et leur végétation ripicoles ligneuses à Saule drapé <sup>1</sup>	Très répandu
3260	La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	Très localisé

- *Milieux forestiers alluviaux*

92A0	Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc <sup>3</sup>	Localisé
91E0	Forêts alluviales résiduelles (Aulne glutineux, Peuplier noir) <sup>4</sup>	Répandu

- *Milieux prairiaux*

6210 et 6210*	Formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires à Fétuque du Valais et à Brome dressé (* sites d'orchidées remarquables) <sup>5</sup>	Très localisé
6430	Végétation herbacée haute des rives <sup>6</sup>	Répandu
6410	Prairies à molinies sur calcaires et argiles (Eu-molinion)	Très localisé

<sup>1</sup> L'intitulé exact est « Les rivières alpines et leur végétation ripicoles ligneuses à Salix eleagnos » (considéré parfois comme Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3250)

<sup>3</sup> L'intitulé exact est « forêts-galeries à Salix alba et Populus alba »

<sup>4</sup> L'intitulé exact est « forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae) »

<sup>5</sup> L'intitulé exact est « formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-brometalia) (\* sites d'orchidées remarquables) »

<sup>6</sup> L'intitulé exact est « Mégaphorbiaies eutrophes »

### 2.3. Descriptif des activités sur le site

Une des principales activités liées au site est le prélèvement d'eau, qui correspond à deux usages distincts :

- les prélèvements agricoles, composés à la fois de captages d'eaux de surface dans les cours d'eau et de pompages dans la nappe phréatique. Cette dernière est très sollicitée pour des captages privés soumis à autorisation ou déclaration.
- les captages AEP, exclusivement effectués en nappe phréatique. (avec notamment le site de captage qui alimente en eau potable CREST et les communes proches)

Entre 1960 et 1990, les extractions de graviers du lit mineur ont constitué une activité importante le long de la Drôme, mais ces pratiques sont aujourd'hui proscrites, à l'exception de certains travaux hydrauliques (abaissements des lignes d'eau...). Dans le lit majeur, le site a fait l'objet d'une exploitation de granulats par Gravidrôme jusqu'en 1996 (Lac des Freydières sur la commune de Grâne).

L'agriculture sur le site est devenue anecdotique avec seulement 2% de la superficie du site cultivée. Les productions s'organisent en deux grands types : les vergers et les terres labourées orientées principalement vers la production de céréales.

La forêt est un élément important du paysage du site (50% de la superficie du site). Du point de vue de l'activité sylvicole, les boisements regroupent principalement des espaces à potentialités forestières faibles, où la valorisation principale est le bois de feu. Il n'y a pas véritablement de sylviculture dans ces secteurs mais plutôt une exploitation traditionnelle des boisements.

Le site revêt une certaine importance en matière de loisirs offerts aux riverains et aux visiteurs. Les loisirs traditionnels restent les plus répandus, mais d'autres activités se développent.

La chasse et la pêche sont pratiquées. Le site est propice au gibier d'eau, à la chasse au petit gibier terrestre, au sanglier. La chasse est autorisée en grande partie sur le territoire de la réserve des Ramières du Val de Drôme. L'ensemble du site est classé en cours d'eau de seconde catégorie. La pêche concerne surtout les carnassiers, la friture et la truite de façon marginale.

En ce qui concerne les loisirs nautiques, la baignade est peu pratiquée et le kayak ou canoë est pratiqué de façon ponctuelle.

Situé dans une région touristique, la Drôme possède un paysage sauvage et attrayant, participant à l'image « nature » de ces territoires. Le SAGE de la Drôme se fait l'écho de ce point de vue en préconisant des actions en faveur de la découverte des milieux (projet de pistes cyclables...). La réserve des Ramières du Val de Drôme a mis en place des activités pédagogiques (expositions, sorties guidées...).

## 2.4. Les enjeux de conservations

Les enjeux de conservation du patrimoine naturels identifiés dans le DOCOB sont les suivants :

- La gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales
- La restauration et la gestion extensive des habitats de prairies
- Le maintien ou la restauration des habitats aquatiques
- La restauration ou le maintien de la fonctionnalité de la rivière Drôme

## 2.5. Réglementations indépendantes de Natura 2000 existant sur le site

### • *Réglementations spécifiques*

Intitulé de réglementation	Particularité	Secteur
Réserve Naturelle Nationale	Réglementation issue du décret n°87-819 du 2 octobre 1987	L'ensemble de la Réserve Naturelle
Arrêté de Protection de Biotope « Les Freydières de la Drôme »	Interdiction d'extraction de granulats, de modification de la topographie, de transformation des formations végétales	Extrémité sud du Périmètre de la Réserve
Espaces Boisés Classés	Interdit tout changement d'affectation ou tout autre mode d'occupation du sol	Espaces désignés dans les Plans Locaux d'Urbanisme

### • *Principales espèces protégées d'un point de vue National et International*

Espèces d'intérêt communautaire	Protection	Secteur
L'Agriion de Mercure	Convention de Berne (International) - Insectes protégés (National)	Tout le site
Apron du Rhône	Convention de Berne (International) - Vertébrés menacés d'extinction (National) - Poissons protégés (National)	
Blageon, Toxostome	Convention de Berne (International)	
Castor	Convention de Berne (International) - Mammifères protégés (National)	
La Loutre	Convention de Berne (International) - Vertébrés menacés d'extinction (National) - Mammifères protégés (National)	
Petit gravelot	Convention de Berne (International) - Oiseaux protégés (National)	
Aigrette garzette, Milan noir, Bihoreau gris, Martin-pêcheur d'Europe	Convention de Berne (International) - Oiseaux protégés (National)	

### 3. ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte est constituée de recommandations et d'engagements. Les recommandations sont des conseils généraux encourageant le signataire à pratiquer une gestion durable sur le site. Les engagements sont des obligations qui doivent être respectées. Ces engagements font l'objet de contrôles par les services de l'Etat.

#### 3.1. Engagements portant sur tout le site

ENGAGEMENTS	Points de contrôle
<i>Je m'engage à :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site</li> </ul>	Absence/présence de procès verbal
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site et/ou aux experts, afin qui puissent être menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice du site m'informera préalablement de la date de ces opérations, ainsi que la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrais me joindre à ces opérations. Je serais informé du résultat de ces opérations</li> </ul>	Absence de refus d'accès constaté
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit.</li> </ul>	Document signé du (des) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits,
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacters le structure animatrice au préalable de tous travaux ou d'opérations sur les milieux concernés par la Charte.</li> </ul>	Correspondance écrite avec la structure animatrice
<b>Recommandations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Veiller à ne pas stocker de matériel, déchets, foin ou tout autre élément (cabane, caravane...)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Signaler dépôts sauvages à l'opérateur</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles et milieux aquatiques</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Adapter les périodes d'intervention à l'éventuelle présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (une information sera faite par la structure d'animation afin d'adapter au mieux les périodes avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Signaler la présence d'espèces invasives à l'opérateur selon une liste prédéfinie par ce dernier (guide des espèces invasives)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Si le gestionnaire n'est pas le propriétaire, modifier à l'amiable le mandat en cours ou lors de son renouvellement afin de le rendre conforme aux engagements souscrits dans la charte.</li> </ul>	

### 3.2. Engagements Milieux forestiers

Catégorie fiscale concernée par l'exonération de la TFNB : N°5 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies...

Habitats concernés : 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba, 91E0 - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)

ENGAGEMENTS	Points de contrôle
<i>Je m'engage à :</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Maintenir des vieux arbres, à cavités, morts sur pied et/ou à terre, sauf risques sanitaires, servitudes ou mise en danger du public</li></ul>	Contrôle sur place
<ul style="list-style-type: none"><li>Contacteur l'opérateur au préalable de tout projet sylvicole (coupe...)</li></ul>	Correspondance et bilan d'activité de la structure animatrice

#### Recommandations

- ~ Laisser le boisement évoluer de façon naturelle
- ~ Limiter les surfaces en coupe rase
- ~ Ne pas planter d'espèces exotiques
- ~ Conserver au maximum différentes strates en sous-étage

### 3.3. Engagements Prairies

Catégorie fiscale concernée par l'exonération de la TFNB : N°2 - Près et prairies naturels, herbages et pâturages...

Habitats concernés : 6210 et 6210\* - Formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia), 6430 - Mégaphorbiaies eutrophes, 6410 - Prairies à molinies sur calcaires et argiles (Eumolinion)

ENGAGEMENTS	Points de contrôle
<i>Je m'engage à :</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Maintenir les prairies et les pelouses</li></ul>	Contrôle sur place de l'absence de destructions sauf en cas de causes extérieures.
<ul style="list-style-type: none"><li>M'abstenir de planter sur les prairies, pelouses <sup>7</sup></li></ul>	Contrôle sur place de l'absence de plantation, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement

#### Recommandations

- ~ Favoriser le maintien de 20 % de la surface de la parcelle en arbustes et arbrisseaux (haies, bosquets, arbres isolés)
- ~ Favoriser la conservation des arbres morts ou dépérissants sur pieds
- ~ Pour les parcelles hors zones agricoles, favoriser une fauche tardive
- ~ Pour les parcelles hors zones agricoles, éviter de fertiliser la parcelle (apports organiques/minéraux, naturels/chimiques extérieurs à la parcelle)

<sup>7</sup> Se référer également au décret de la réserve et à l'arrêté de biotope

### 3.4. Engagements Milieux aquatiques et humides (cours d'eau, freydières...)

Catégorie fiscale concernée par l'exonération de la TFNB : N°6 - Marais, terres vaines et vagues...  
N°8 - Lacs, étangs, mares, canaux navigables et dépendances...

Habitats concernés : 3240 – Les rivières alpines et leur végétation ripicoles ligneuses à *Salix eleagnos*, 3260 - La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires, 3270 - Le *Chenopodietum rubri* des rivières submontagnardes

ENGAGEMENTS	Points de contrôle
<i>Je m'engage à :</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas détruire la végétation indigène dans la zone humide et sur les berges, en dehors des arbres susceptibles d'entraver l'écoulement naturel des eaux</li></ul>	Contrôle sur place

Recommandation
~ Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation sur les berges
~ Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
~ Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaire des plans d'eau et cours d'eau <sup>8</sup>

Durée de l'engagement : 5 ans

Fait à ..... le .....

Signature

<sup>8</sup> cours d'eau figurant en trait bleus pleins et en traits bleus pointillés nommés sur les cartes IGN au 1 :25 000<sup>e</sup> les plus récentes

## ANNEXE : Descriptif des espèces et milieux

### • *Milieux aquatiques et semi-aquatiques*

3240	Les rivières alpines et leur végétation ripicoles ligneuses à Saule drapé <sup>9</sup>	Très répandu
3260	La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	Très localisé

Tout le fonctionnement écologique du site est étroitement lié au fonctionnement de la rivière Drôme et de sa nappe. La Drôme a pour caractéristique une forte dynamique et une absence de barrage sur tout son cours : c'est une rivière à écoulement libre, encore relativement sauvage.

Il est possible de distinguer au sein de cette rubrique deux types milieux intimement liés mais clairement identifiés : les milieux humides proprement dits et les milieux rivulaires terrestres.

Les milieux humides sont représentés principalement par la **rivière** elle-même, caractéristique des Préalpes du sud ; elle coule rapidement sur des lits de graviers : son débit présente de grandes variations entre un étiage très sévère et des crues violentes qui provoquent des divagations du cours. Ce type de cours d'eau présente une forte diversité d'habitats : lit calme ou rapide, bras secondaires, accumulation d'embâcles... Ce sont aussi les **freydières**, bras annexes alimentés par la nappe souterraine aux eaux permanentes, très froides et claires.

Les bancs de galets déposés ou nettoyés par les crues constituent pour leur part l'écosystème original des milieux rivulaires, très chaud et sec en surface, humide en profondeur. La diminution du débit en été permet le développement de la végétation herbacée et arbustive ; certaines espèces de saules sont particulièrement adaptées aux conditions spécifiques de ces milieux.

### • *Milieux forestiers alluviaux*

92A0	Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc <sup>10</sup>	Localisé
91E0	Forêts alluviales résiduelles (Aulne glutineux, Peuplier noir) <sup>11</sup>	Répandu

La forêt alluviale est présente sur le site (179 ha). Elle se définit par sa relation avec le fleuve : sol constitué de limons, sables ou graviers, influence des inondations (sélection des espèces, apport de semences), alimentation en eau par la nappe phréatique, régénération possible par érosion des berges... Les arbres les plus abondants ou les plus typiques sont les peupliers, saules et frênes.

Il est possible de distinguer deux grands types de boisements cités en annexe de la directive européenne :

- Forêts à bois tendre : saulaies blanches (code 92A0) et peupleraies noires (code 91E0) sur les alluvions filtrantes de la rivière
- Forêts en cours d'évolution vers les bois durs : peupleraies blanches (code 92A0)

L'évolution générale de ces peuplements va conduire progressivement à des forêts de bois durs de type forêts mixtes des grands fleuves.

Le site possède d'autres types de boisements pouvant abriter des espèces animales citées en annexe II de la directive Habitat : plantation de peupliers, formations d'espèces exotiques (robinier faux acacias).

La forêt alluviale est particulièrement remarquable par la diversité de sa faune et de sa flore. Cette diversité provient largement de la variété des conditions de milieux (secs ou humides, jeunes ou âgés) et de la structure très complexe de l'habitat (arbres de différents âges, lianes, bois mort, sous-bois dense...).

<sup>9</sup> L'intitulé exact est « Les rivières alpines et leur végétation ripicoles ligneuses à *Salix eleagnos* » (considéré parfois comme Rivières permanentes méditerranéennes à *Gladium flavum* - 3250)

<sup>10</sup> L'intitulé exact est « forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* »

<sup>11</sup> L'intitulé exact est « forêts alluviales résiduelles (*Alnus glutinoso-incanae*) »

Ces boisements possèdent bien d'autres particularités : rapidité de la croissance des végétaux, abondance des lianes... Il s'agit aussi d'un habitat rare en Europe et qui a subi partout une réduction importante de ses surfaces.

- *Milieux prairiaux*

6210 et 6210*	Formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires à Fétuque du Valais et à Brome dressé (* sites d'orchidées remarquables) <sup>12</sup>	Très localisé
6430	Végétation herbacée haute des rives <sup>13</sup>	Répandu
6410	Prairies à molinies sur calcaires et argiles (Eu-molinion)	Très localisé

Ce sont des milieux relictuels, témoins de l'histoire de la vallée. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, certains secteurs trop inondables ou aux sols médiocres étaient en effet pâturés ; ils étaient alors couverts de prairies souvent ponctuées d'arbres. La diminution des inondations et l'évolution de l'agriculture ont conduit à l'abandon des pratiques pastorales, se traduisant par un embroussaillage ou le plus souvent par la mise en culture des prairies.

La plupart des prairies du site subsistent sur des sols secs, peu favorables au développement de la forêt ou de l'agriculture. Les prairies sèches (code 6210) se sont formées sur des sols un peu plus profonds ; les graminées y sont abondantes. Le site abrite également un reliquat de prairies humides, que l'on peut rattacher au type des « prairies à molinie ». Il s'agit de dépressions humides de façon temporaires, couvertes de sédiments fins, et peuplées de plantes adaptées à l'alternance de périodes sèches et humides (molinie...).

Les prairies sont d'abord remarquables par leur extrême rareté et la vitesse de leur disparition. Leur intérêt écologique provient de différents caractères. Il s'agit de prairies originales, en particulier parce qu'elles sont pauvres et sèches, mais parce que les crues y apportent de temps à autre de l'eau et des alluvions. La pauvreté du sol limite l'envahissement par les graminées, ce qui laisse la place à de très nombreuses plantes à fleurs.

<sup>12</sup> L'intitulé exact est « formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) (\* sites d'orchidées remarquables) »

<sup>13</sup> L'intitulé exact est « Mégaphorbiaies eutrophes »

## 7. CONCLUSION

Le Comité de pilotage est le lieu de rencontre de tous les partenaires concernés par la gestion du site. Il se réunit au moins une fois par an pour faire l'évaluation de la mise en œuvre des actions prévues dans le docob. Il peut valider d'autres actions sur les propositions de la collectivité animatrice. L'ensemble du DOCOB pourra donc évoluer, il fera l'objet d'une évaluation à l'issue de son application dans 6 ans (2013),